



Groupement d'intérêt
Public
Atelier Manoli,
Musée et Jardin de
Sculptures
Siret :
13002378100011
9 rue du Suet
35780 LA
RICHARDAIS
www.manoli.org

Tel. : 02 23 18 72 79 /
Tel. : 06 82 48 30 08
museemanoli@manoli.org

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO

Concours photographique ouvert du 01/07/2022 au 31/08/2022

ARTICLE 1 – Organisateur du concours

Musée MANOLI, 9 rue du Suet, 35780 LA RICHARDAIS
Responsable de la manifestation: Delphine REINE, Directrice GIP MANOLI
Numéro de téléphone : 0223187279 . Adresse mail : museemanoli@manoli.org

ARTICLE 2 – Thème

La découverte du jardin du Musée sous l'œil du photographe.
A l'occasion d'une ou plusieurs visites du Musée, nous vous invitons à témoigner de votre relation personnelle et émotionnelle au jardin de sculptures en vous mettant en scène seul ou en famille dans le jardin de sculptures.

ARTICLE 3 – Jury

Trois lauréats sont désignés par le grand public dont la voix s'exprime par le nombre de votes sur les photos publiées sur les pages Facebook et Instagram du Musée Manoli. Les auteurs des photographies sélectionnées seront informés individuellement des résultats en septembre 2022

ARTICLE 4 – Prix

PREMIER par le nombre de voix exprimées

- une journée Thalasso Découverte 3 soins aux Thermes Marins de St Malo.

DEUXIÈME par le nombre de voix exprimées

- 3 lots enfants pour l'Aquarium et Cobac

TROISIÈME par le nombre de voix exprimées

- Un lot de 2 croisières promenade de 1h30 avec les Croisières Chateaubriand.

Les lauréats ne percevront aucune autre gratification au titre de leur participation à ce concours. Le prix ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la



Groupement d'intérêt
Public
Atelier Manoli,
Musée et Jardin de
Sculptures
Siret :
13002378100011
9 rue du Suet
35780 LA
RICHARDAIS
www.manoli.org

Tel. : 02 23 18 72 79 /
Tel. : 06 82 48 30 08
museemanoli@manoli.org

remise de sa contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 5 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous à titre individuel ou en groupe. La participation à ce concours est gratuite, sous réserve d'avoir pris un billet d'entrée pour visiter le Musée MANOLI.

Le photographe ou le groupe candidat peut proposer 1 seule photographie sous la forme d'un fichier informatique (JPEG, minimum 100DPI-50x65cm).

Il doit remplir lisiblement et complètement la fiche d'inscription qui lui est remise à l'accueil du Musée Manoli ou qu'il trouvera sur le site internet www.manoli.org.

Fiche de participation et fichiers-images devront parvenir à l'organisation du concours au plus tard le 31 août 2022 à l'adresse mail suivante: museemanoli@manoli.org

Tout participant mineur doit nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription au concours (document à remplir).

Toute erreur, volontaire ou non dans les conditions ci-dessus pourra entraîner, sans appel, l'invalidation de candidature.

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles seront utilisées par l'organisateur pour communiquer sur le Concours photographique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : Musée MANOLI / Concours photos, 9 rue du Suet 35780 LA RICHARDAIS .

Sont exclus de toute participation au concours, pour eux-mêmes et pour leur famille proche, les administrateurs du GIP MANOLI et les salariés..

Les participants garantissent que les clichés proposés sont originaux, inédits et réalisés personnellement par le candidat. Ils s'interdisent de reproduire une œuvre existante.

ARTICLE 6 – Communication et mise en valeur des lauréats

Des communiqués de presse permettent aux supports presse locaux de relayer toutes les informations relatives à ce concours.



Groupement d'intérêt
Public
Atelier Manoli,
Musée et Jardin de
Sculptures
Siret :
13002378100011
9 rue du Suet
35780 LA
RICHARDAIS
www.manoli.org

Tel. : 02 23 18 72 79 /
Tel. : 06 82 48 30 08
museemanoli@manoli.org

Les photos reçues seront publiées une fois sur la page Facebook et Instagram du Musée Manoli à raison d'une publication par semaine ("les photos de la semaine"). Elles seront ainsi soumises au vote du grand public à travers les "votes" sous forme de Like. Le Musée se réserve le droit de republier l'ensemble des photos avant la clôture du concours photos.

Les 3 photos lauréates pourront être republiées sur le site internet et sur le compte Facebook du Musée MANOLI à partir de la remise des prix.

Certaines des photographies participant au concours pourront être mises en valeur lors des campagnes d'information du Musée Manoli en servant de visuels d'exposition et de promotion.

ARTICLE 7 – Droits

Le participant est l'auteur des photographies qu'il soumet. Il affirme donc être le détenteur exclusif et illimité des droits patrimoniaux. S'il existe des droits de tiers, il certifie posséder l'autorisation d'utiliser et d'exploiter les photographies respectives. Il dégage donc l'organisateur de toute responsabilité en cas de réclamations émanant de tiers du fait de la contrefaçon de copyrights ou de la violation des droits d'exploitation ou de propriété, quelle qu'en soit la nature. Dans le cas où des personnes sont photographiées et identifiables, le participant s'est assuré d'avoir l'autorisation de droits à l'image.

Du fait de sa participation au concours, le participant a reçu le droit de photographier les sculptures présentes dans le jardin du musée Manoli. L'usage de ces clichés est strictement réservé à un usage personnel. Tout autre usage nécessite l'accord du musée et des ayants-droits de l'œuvre de MANOLI.

Les trois gagnants de chaque thématique autorisent expressément l'organisateur à utiliser et à diffuser les photographies sélectionnées par le jury. Le Musée est autorisé à reproduire, libres de droits, pendant cinq ans à compter du 1er septembre 2022, toutes les photographies reçues pour ses animations pédagogiques, ses exploitations, la promotion et la publicité du Musée MANOLI sur tous supports de communication, Net ou papier, sur les documents de promotion de l'établissement, auprès de la presse et de ses partenaires. A chaque diffusion de photographies, le nom de l'auteur sera mentionné conformément au respect du droit moral.

ARTICLE 8 – Responsabilité

L'organisateur du concours est déchargé de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance



Groupement d'intérêt
Public
Atelier Manoli,
Musée et Jardin de
Sculptures
Siret :
13002378100011
9 rue du Suet
35780 LA
RICHARDAIS
www.manoli.org

Tel. : 02 23 18 72 79 /
Tel. : 06 82 48 30 08
museemanoli@manoli.org

externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier. Enfin, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du prix. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout vol ou perte lors de la livraison des prix.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

ARTICLE 9 – Règlement

Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours ainsi que sur la liste des gagnants.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait des modifications.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels ou additifs. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur. En cas de litige, le présent concours est soumis à la loi française.